

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

**ATTENTION AUX TRIEURS!
LES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX NE VONT PAS DANS LE
BAC DE MATIÈRES RECYCLABLES NI AUX ORDURES**

Granby, 1^{er} mars 2019 – La MRC de La Haute-Yamaska rappelle à sa population que les résidus domestiques dangereux (RDD) ne doivent pas être placés dans le bac bleu ni jetés aux ordures. Le 20 février dernier, des travailleurs du centre de tri de matières recyclables à Granby ont dû être évacués d’urgence lorsqu’un récipient contenant un liquide non identifié a éclaté et a provoqué l’émanation d’un gaz, heureusement, non nocif.

Les RDD sont des substances corrosives, inflammables, explosives ou toxiques utilisées à la maison qui peuvent mettre en danger la santé et la sécurité du personnel d’un centre de tri. Ceux-ci peuvent également causer des dommages sévères à l’environnement. Leurs contenants, vides ou non, doivent donc être apportés dans un point de dépôt tel que les écocentres à Granby ou à Waterloo.

Comment les reconnaître?

Portez attention! Si l’un de ces pictogrammes se trouve sur l’étiquette, il s’agit d’un produit domestique dangereux :



Pour plus d’information sur les matières acceptées et refusées dans la collecte des matières recyclables ainsi que la gestion des matières résiduelles, consultez le site Web de la MRC au www.haute-yamaska.ca ou composez le 450 378-9976, poste 2231.

– 30 –

Source : Gabrielle Lauzier-Hudon
Coordonnatrice aux communications
MRC de La Haute-Yamaska
450 378-9976, poste 2239